



Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 9 janvier 2017 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M^{mes} Jacqueline Caron, mairesse
 Francine Roy, conseillère
 Suzanne Ouellet, conseillère
 Juliette Côté, conseillère
 Chantal Pelletier, conseillère
 M. Alain Malenfant, conseiller
 Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Jacqueline Caron, mairesse.

Julie Garon, directrice générale étant présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par Jacqueline Caron.

RÉSOLUTION N° 2017-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé. Il est de plus résolu de laisser ouvert le point « Autres sujets ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-01-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU BUDGET 2017 DU 19 DÉCEMBRE 2016

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du budget 2017 du 19 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-01-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2016

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-01-005

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu que les comptes totalisant 226 356.85 \$ dont le détail apparaît à l'annexe 01-2017 soient approuvés. Le certificat de disponibilité de crédits est classé sous la cote 204-101.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

Madame la Mairesse fait lecture d'un résumé de la correspondance.

RÉSOLUTION N° 2017-01-006

MANDATER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER UN FINANCEMENT AUPRÈS DE SERVICE CANADA POUR LE PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de mandater la directrice générale de demander des subventions salariales à *Emplois d'été Canada* 2017 pour les postes étudiants suivants :

- Moniteur ou monitrice au terrain de jeux.
- Surveillant piscine – Camping et chalets Squatec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-01-007

ROULONS & GOLFONS POUR LA FONDATION DE LA SANTÉ DU TÉMISCOUATA

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu de demander à un golfeur de représenter la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec dans la catégorie golf pour un 18 trous au coût de 75 \$ incluant le souper pour la Fondation de la Santé du Témiscouata afin que celle-ci acquière des équipements médicaux à la fine pointe de la technologie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-01-008

ISOLATION DE LA CASERNE DES POMPIERS

Considérant la réception de deux soumissions.

Sur la proposition d'Alain Malenfant, il est résolu d'accepter la soumission d'Isolation Tousignant au montant de 1 600.80 \$ plus taxes afin d'isoler la toiture de la caserne avec de la cellulose R-40 soufflée dans l'entretoit sur une superficie de 1 840 pc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-01-009

ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE

Considérant la demande de soumission pour les années se terminant les 31 décembre 2016, 2017 et 2018.

Considérant la demande de soumission pour la préparation de l'audit au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

Considérant la préparation de l'audit des livres de la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, et ce incluant la préparation du rapport financier de la municipalité sur le SESAMM et la présentation du rapport financier aux élus.

Considérant la réception de deux soumissions.

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'accepter la soumission de Mallette selon le tableau suivant et d'y ajouter la TPS et la TVQ aux taux en vigueur au moment de la facturation :

<i>Années</i>	<i>Audit PAERRL</i>	<i>Audit rapport financier</i>	<i>TOTAL</i>
2016	620.00 \$	5 500.00 \$	6 120.00 \$
2017	635.00 \$	5 625.00 \$	6 260.00 \$
2018	650.00 \$	5 750.00 \$	6 400.00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-01-010

SOMME À RÉSERVER POUR L'ÉDIFICE FRASER ET LE COMITÉ DE SKI DE FOND ET DE RAQUETTE

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu de réserver la somme de 50 000 \$ budgétée en 2016, pour le projet de rénovation de l'Édifice Fraser qui avait été immobilisé au poste 23-080-10-722. Comme ces travaux ont finalement été reportés en 2017, cette réserve sera utilisée à ce moment-là. Il est de plus résolu de réserver la somme de 1 000 \$ budgétée en 2016, pour l'achat futur d'une motoneige à la demande du comité de ski de fond et de raquette au poste 02-701-90-996.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-01-011

COLLOQUE 2017 – CENTRE DE COORDINATION DES MESURES D'URGENCE... DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'inscrire Jacqueline Caron, Steeve Dumont et Julie Garon au Colloque 2017 de la sécurité civile « **Centre de coordination des mesures d'urgence... de la théorie à la pratique** » qui aura lieu le 4 février 2017 à Pohénégamook Santé Plein Air et ce, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique du Québec au coût de 334 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-01-012

PROGRAMME DE SÉCURITÉ INCENDIE – RÉALISATION D'ÉTUDES DE MISE EN COMMUN DE SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant la réception d'une correspondance du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au sujet d'une aide financière pour la réalisation d'études de mise en commun de services en sécurité incendie.

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec ne voit pas la nécessité et que présentement ce n'est pas une de nos priorités de mettre en commun nos services en sécurité incendie.

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec, la municipalité de Biencourt et la municipalité de Lac-des-Aigles ont déjà une entente de signée entre brigade.

Considérant que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec et la municipalité de Lejeune ont également une entente d'entraide de signer.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu que la municipalité de Saint-Michel-du-Squatec ne participe pas à l'étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie. Il est de plus résolu de faire parvenir la résolution à la MRC de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-01-013

INDEXATION DES SALAIRES 2017

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'ajuster la rémunération des élus et du personnel pour l'exercice 2017, soit une indexation de 2 %.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION N° 2017-01-014

DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET POUR LE CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS

Considérant que le conseil municipal a adopté un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Considérant que l'article 3.1 de ce règlement prévoit la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses à la directrice générale et au contremaître des travaux publics.

Sur la proposition Juliette Côté, il est résolu de définir ci-après les champs de compétence et les montants à accorder à la directrice générale et au contremaître des travaux publics ainsi qu'à leur adjoint en leur absence, au regard de leur pouvoir d'autoriser des dépenses.

Champs de compétence et montants accordés à la directrice générale

Outre les dépenses incompressibles identifiées en annexe pour lesquelles la directrice générale est autorisée à effectuer le paiement dans les délais habituels, le conseil délègue à la directrice générale, et à son adjointe en son absence, le pouvoir d'autoriser des dépenses pour les fournitures et services mentionnés ci-dessous et pour les montants ne dépassant pas ceux indiqués, et ce, à chaque mois, jusqu'à concurrence des montants prévus au budget de l'exercice 2017 :

Publicité et information	600 \$
Services informatiques	2 300 \$
Formation	900 \$
Abonnements et cotisations	600 \$
Entretien et réparation – édifice et matériel	2 900 \$
Fournitures de bureau	1 800 \$
Articles de nettoyage	300 \$
Équipements, pièces et accessoires – Comité loisirs	600 \$

Les dépenses découlant d'une résolution ou d'un règlement du conseil, d'un contrat, d'une entente, d'une convention, de lois ou de règlements gouvernementaux.

Champs de compétence et montants accordés au contremaître des travaux publics

Le conseil délègue au contremaître des travaux publics, et à son adjoint en son absence, le pouvoir d'autoriser des dépenses pour les fournitures et services mentionnés ci-dessous et pour les montants ne dépassant pas ceux indiqués, et ce, à chaque mois, jusqu'à concurrence des montants prévus au budget de l'exercice 2017 :

Entretien et réparation des véhicules	4 300 \$
Entretien et réparation des bâtiments	2 300 \$
Pièces, accessoires, outils, couteaux, sabots	3 400 \$
Les dépenses découlant d'une résolution ou d'un règlement du conseil, d'un contrat, d'une entente, d'une convention, de lois ou de règlements gouvernementaux.	

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CONSEIL DES MAIRES – 12 DÉCEMBRE 2016

Jacqueline fait la lecture aux élus du résumé de la réunion du conseil des maires du 12 décembre 2016.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus résument les différentes activités auxquelles ils ont participé au cours du dernier mois dans le cadre des réunions des comités dont ils sont membres.

TAUX D'OCCUPATION DES CHALETS AU CAMPING – DÉCEMBRE 2016

Jacqueline fait état des réservations des chalets au camping pour le mois de décembre 2016, il y a eu 50 nuitées.

RÉUNION – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – 18 JANVIER 2017

Jacqueline fait mention aux élus qu'il y aura une réunion concernant l'Office municipal d'habitation de la région du Témiscouata au sujet des enjeux d'un regroupement de ceux-ci et autres sujets.

RÉSOLUTION N° 2017-01-015

CONDOLÉANCES À LA FAMILLE GARON ET GAGNON

Sur la proposition d'Alain Malenfant, le conseil municipal offre leurs sympathies aux familles Garon et Gagnon ainsi qu'à Michelle Bourgoin et Julie Garon pour le décès de madame Jacinthe Garon (belle-sœur et tante). Il est de plus résolu de faire un don au montant de 50 \$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Julie Garon, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse procède à la période de questions.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de la séance à 20 h 10.

En signant le procès-verbal, Jacqueline Caron, mairesse, est réputée avoir approuvé et signé chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mairesse

Directrice générale, secrétaire-trésorière